

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 16 octobre 2023 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Isabelle MAUGET

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : A. FAVRAT pouvoir P. GERBAZ, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET

Date de convocation du conseil municipal : 10/10/2023

Délibération N° 2023-10-04 : Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC

Rapporteur : Monsieur Pierre Gerbaz, conseiller municipal délégué à la forêt

Monsieur Pierre Gerbaz expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) qui vise à :

- Promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- Apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs dur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent ;
- Apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

Afin d'attester d'une exploitation durable de ses forêts, la commune a mise en place un plan de gestion pour la période 2011/2030 élaboré par l'ONF en vertu des dispositions des articles L212-1 du Code Forestier.

Pour garantir aux acteurs de la filière bois, la gestion durable de la forêt communale, il est proposé au conseil municipal de renouveler sa demande d'adhésion à la certification PEFC dont l'échéance est le 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de renouveler l'adhésion à l'organisme de certification PEFC Auvergne-Rhone Alpes pour une durée de 5 années et de régler la cotisation correspondante ;
- **S'engage** à respecter le cahier des charges national pour le propriétaire forestier ;
- **S'engage** à respecter le cahier des charges national pour l'exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune de Lucinges ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Isabelle MAUGET



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

